

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM AU 22 juillet 2022

| VENTES (honoraires à la charge de l'acquéreur) | |
|---|---|
| Biens d'habitation et de terrains à bâtir | De 1 € à 124 000 € : Forfait de 5 900 € TTC de 124 001 € à 150 000 € : Forfait de 6 900 € TTC de 150 001 € à 200 000 € : Forfait de 7 900 € TTC de 200 001 € à 250 000 € : Forfait de 8 900 € TTC de 250 001 € à 300 000 € : Forfait de 9 900 € TTC de 300 001 € à 350 000 € : Forfait de 10 900 € TTC de 350 001 € à 400 000 € : Forfait de 11 900 € TTC au-delà de 400 000 € : 3 % du prix net vendeur TTC |
| Garages ou parkings | Forfait de 3 900 € TTC |
| Fonds de commerce, locaux, murs commerciaux ou professionnels, bureaux, droit au bail, entrepôts, pas de porte | Forfait 9.6% TTC du montant de la transaction |

| LOCATIONS (Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire article 5 de la loi n° 89-462) | | |
|---|--|--|
| | « PART BAILLEUR » | « PART LOCATAIRE » |
| LOCAUX D'HABITATION ET MIXTES ou MEUBLES : Publicité Organisation des visites Constitution du dossier | 10,80 € TTC/m ² Zone très tendue | 10,80 € TTC/m ² Zone très tendue |
| | 9 € TTC/m ² Zone tendue | 9 € TTC/m ² Zone tendue |
| | 7,20 € TTC/m ² Reste du territoire | 7,20 € TTC/m ² Reste du territoire |
| | | |
| LOCAUX à usage de garages, parkings | Forfait de 200 € TTC à la charge du bailleur | Forfait de 200 € TTC à la charge du preneur |
| LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET A USAGE PROFESSIONNEL : Publicité Organisation des visites Constitution des dossiers | 0,00 € | 10% HT soit 12% TTC d'1 année de loyers Loyers <1000 € : forfait 900 € HT soit 1080 TTC |

ImmoDef et ses agents mandataires ne rédigent pas le bail et ne réalisent pas d'état des lieux.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Le taux de TVA en vigueur est de 20 % (8.5% sur l'île de la Réunion).